

QuickTime™ et un
décompresseur TIFF (non compressé)
sont requis pour visionner cette image.



Elaboration du SCOT du Pays Risle
Charentonne

**Plan d'Aménagement et de
Développement Durable
(PADD)**

Débat en conseil syndical le 19 octobre 2009

Ce débat s'inscrit dans le Calendrier suivant

- ↪ Après une concertation au plus près des élus dans le cadre de réunions des communautés de commune qui se sont déroulées en mars 2009
- ↪ Après une réunion des PPA le 17 mars 2009 qui ont exprimé le souhait
 - ✓ d'une stratégie plus maîtrisée dans le développement,
 - ✓ d'une prise en compte plus forte des contraintes liées aux Vallées et notamment des problématiques liées à l'eau
 - ✓ et d'un SCOT contraignant
- ↪ Après une réunion du bureau
- ↪ Au moment même où se réalise l'élaboration du DOG avec le groupe expert dans le but d'appréhender la faisabilité et les conséquences des objectifs du PADD sur un plan normatif
- ↪ Avant la finalisation du projet de DOG qui sera présenté au conseil le 23 novembre 2009 ainsi que les réunions en CDC le 7&8 décembre ainsi que les 18 & 19 janvier
- ↪ Dans une perspective d'arrêt du SCOT à partir du 20 février 2010 et d'une enquête publique en juin et juillet 2010

QuickTime™ et un
décompresseur TIFF (non compressé)
sont requis pour visionner cette image.

LE PADD : le document pivot du SCOT

- **Votre projet politique de développement**
- La **justification de l'engagement** à améliorer l'urbanisme pour un territoire qui fonctionne mieux et soit plus attractif
- Des orientations du DOG qui sont là pour mettre en œuvre les **objectifs du PADD**

QuickTime™ et un
décompresseur TIFF (non compressé)
sont requis pour visionner cette image.

LE PADD : le document pivot du SCOT

- **Votre projet politique de développement** dans un environnement réglementaire fixé par le législateur au niveau national et qui exige:
 - Une meilleure prise en compte de l'**environnement** et de la gestion de l'eau
 - **La préservation de l'agriculture** au travers notamment **d'une consommation d'espace de plus en plus réduite et justifiée** (rupture avec le développement pavillonnaire classique notamment)
 - Une **diminution des déplacements automobiles** et une urbanisation préférentielle dans les lieux desservis par les transports collectifs
 - Une **mixité sociale renforcée** au compte des parcours résidentiels

QuickTime™ et un
décompresseur TIFF (non compressé)
sont requis pour visionner cette image.



Pays de Risle Charentonne : une cohésion dans l'action pour des modes de vie diversifiés et une attractivité renouvelée

QuickTime™ et un
décompresseur TIFF (non compressé)
sont requis pour visionner cette image.



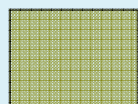
UNE VOLONTÉ DE CROISSANCE DURABLE & MAITRISEE POUR UN TERRITOIRE RURAL

UNE VOLONTÉ DE CROISSANCE

- Pour un **territoire rural** dont l'objectif est également de préserver et conforter son agriculture (identité/économie)
 - + 7000 à 8000 habitants pour 2030
 - 4600 logements nouveaux
- Les contreparties pour le développement **durable & maîtrisé** d'un **territoire rural** dont l'objectif est également de préserver et conforter son agriculture (identité/économie)
 - Une consommation d'espace
 - 329 ha pour le résidentiel (infra et équipements compris) soit de 45 ha/an à 13 ha /an (ou de 16 si on part de 2010) et 25% de la capacité à trouver dans l'urbain)
 - 117 ha pour l'activité (infra et équipements compris)
 - Une qualité et une maîtrise de l'aménagement urbain
 - Une développement organisé en lien avec les transports existants ou pouvant être développés

QuickTime™ et un décompresseur TIFF (non compressé) sont requis pour visionner cette image.

Une organisation du Pays qui optimise ses atouts et se structure autour de pôles



Un secteur de développement organisé autour des villes et des grandes infrastructures

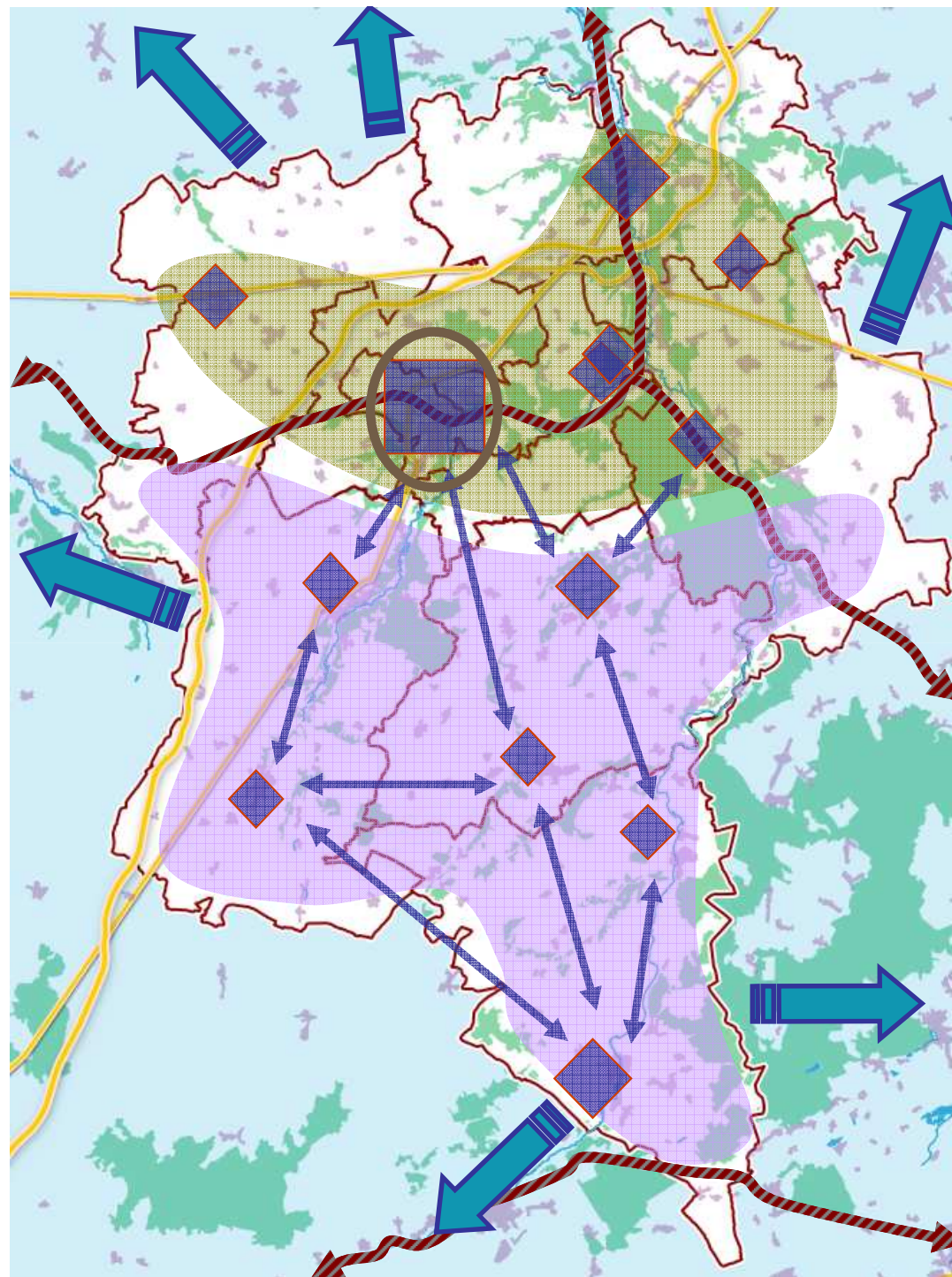


Un pôle rural qui doit s'appuyer sur un réseau dense de bourgs structurants



Lignes ferroviaires

Un développement hiérarchisé lié au TC et au niveau de services



QuickTime™ et un décompresseur TIFF (non compressé) sont requis pour visionner cette image.

Un Pays qui coopère avec l'extérieur pour mieux servir ses habitants et ses entreprises



Le Pays Risle-Charentonne n'est pas une île : il peut s'appuyer sur des dynamiques externes, et apporter à la collaboration avec les Pays voisins la qualité de ses espaces et son potentiel de développement :

- Touristique, notamment avec le Pays d'Auge et le littoral augeron
- Economique, notamment avec l'Aigle et le Roumois, et, au-delà, avec «l'axe de l'A13» (Pont-Audemer-Rouen-Val-de-Reuil), ainsi qu'avec l'agglomération ébroïcienne
- Agricole, avec le secteur du Neubourg.

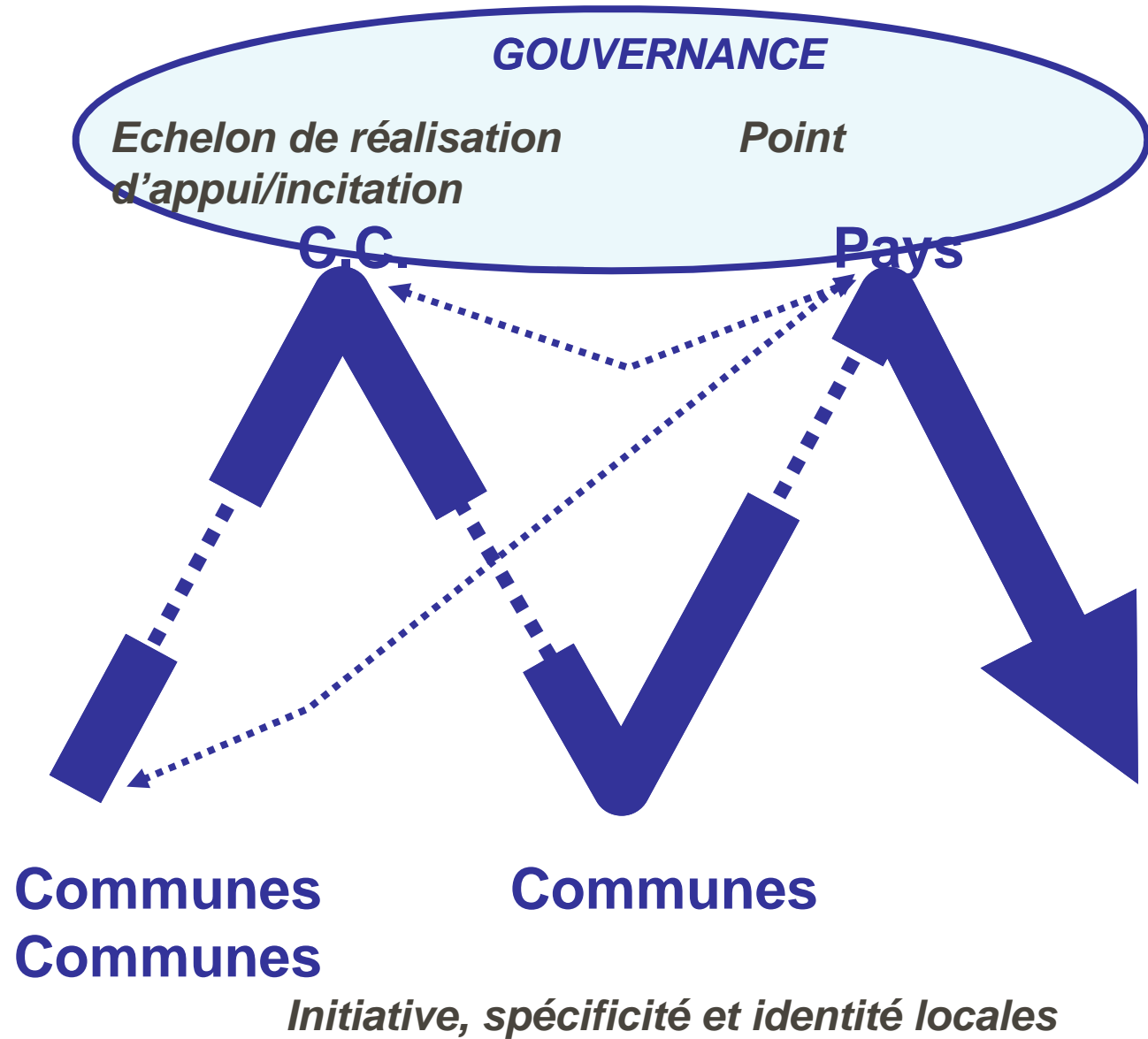
Des identités et des spécificités communales prises en compte et utilisées comme levier de développement

Dans un Pays comme le Pays Risle-Charentonne, atteindre les objectifs de développement envisagés suppose de mettre en valeur les ressources du territoire là où elles se situent.

Ces ressources (démographiques, économiques, environnementales, urbaines) sont celles des communes, et il importe donc de s'appuyer sur les initiatives communales pour déterminer un mode opératoire global : la capitalisation des dynamiques locales peut nourrir le développement de tout le Pays.

Le SCOT s'élabore à l'échelle du Pays, mais les rapports communes / communauté de communes / Pays du point de vue de la mise en œuvre du SCOT peuvent être décrits comme le montre la page suivante :

« Une stratégie de développement progressif lié aux initiatives locales »



Une action organisée dans le cadre d'un développement progressif

La « trajectoire » du Pays Risle-Charentonne a été, dans la dernière période, une trajectoire de modifications lentes et de faible ampleur. Les tendances à venir ne pourront pas constituer une « rupture », mais devront s'articuler autour d'une évolution progressive des modes opératoires communes / CC / Pays et des politiques publiques, liées à l'émergence d'un « **Pays** » **fédérateur et actif**.

Cette réalité conduit à un phasage de la mise en œuvre du SCOT :

1. Continuation à court terme des efforts et des orientations actuelles concernant le développement et la commercialisation des parcs d'activité (création d'emploi)
2. A court terme également, mesures locales susceptibles de limiter la désindustrialisation (infrastructures et circulation, urbanisme, attractivité générale du Pays)
3. A moyen terme : développement maîtrisé de la fonction résidentielle du Pays, dans une optique de qualité urbaine et de maîtrise de la consommation d'espace
4. A long terme : nouveaux développements économiques (parcs d'activité, centres-villes) en fonction de l'évolution de la phase 1.

L'urbanisme comme levier du développement et du renforcement des atouts spécifiques de toutes les composantes du territoire

- la réalisation de Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.), au besoin par coopération entre communes (PLU intercommunaux) pourra constituer le vecteur d'une meilleure maîtrise des communes sur leur devenir :

- Des objectifs qualitatifs

- d'insertion paysagère (plantation, bocage rural et urbain)
- et d'aménagement (fonctionnement du bourg, gestion environnementale) permettant le développement de morphologies plus denses tout en restant attractive et cohérente avec les formes actuelles

- A moyen/long terme sera posée la question d'une ingénierie de développement adaptée à l'échelle communautaire ou territoriale, dans une optique de valorisation du rapport qualité/prix de l'aménagement de l'espace.

LE DOG

- **Des orientations pour l'application et la mise en œuvre de ces objectifs et des principes législatifs**
- **Des illustrations et recommandations « boîte à outil » pour les PLU**

LE DOG

PREMIERE PARTIE : RENOUVELER L'ATTRACTIVITE DU PAYS RISLE CHARENTONNE

- **VALORISER LES RESSOURCES URBAINES**
 - Les infrastructures urbaines comme vecteur d'un maillage pour un cadre de vie de qualité
 - Le réseau des villes, des bourgs et des villages
 - La vocation des différents pôles du territoire
 - L'équilibre du territoire et la consommation d'espace
 - La qualité urbaine comme vecteur du développement résidentiel et économique

- **VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES**
 - Les infrastructures naturelles et agricoles comme atouts du développement
 - Les espaces naturels emblématiques
 - La place de l'espace agricole

LE DOG

SECONDE PARTIE : LES MOYENS D'UN MODE DE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET ATTRACTIF

- **LE DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL**
- **LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
- **L'EQUIPEMENT COMMERCIAL ET ARTISANAL**
- **LE TOURISME**
- **LES SERVICES A LA POPULATION**
- **LES TRANSPORTS ET LES INFRASTRUCTURES**
- **LA QUALITE ET L'INTEGRATION
ENVIRONNEMENTALE**
- **LA PROTECTION DES PAYSAGES ET LA MISE
EN VALEUR DES ENTrees DE VILLE**
- **LA GESTION DES RESSOURCES
ENVIRONNEMENTALES (EAU,
ASSAINISSEMENT, ENERGIE)**
- **LA PREVENTION DES RISQUES**

TROISIEME PARTIE : EVALUATION ET SUIVI

- **UN DEVELOPPEMENT
ORGANISE ET PHASE**
- **LES DOCUMENTS
D'URBANISME ET LA PRISE
EN COMPTE DES IDENTITES
COMMUNALES**